

Communiqué

mercredi 11 février 2009

Le Conseil d'Administration de la CPU réagit à la proposition de médiation sur la réforme du décret de 1984

Le CA de la CPU, à l'invitation de la ministre, a assisté à la présentation de la mission de médiation confiée à Mme Bazy-Malaurie. Remettre sur le chantier le projet de révision du décret de 84 est en effet aujourd'hui indispensable. Toutefois, la CPU exprime de fortes réserves sur la nature et la durée de la médiation proposée, qui ne répondent pas à l'urgence de la situation. Des auditions très nombreuses ont déjà été réalisées par la commission Schwartz et la CPU souhaite que s'ouvrent rapidement des négociations et concertations dans lesquelles elle tiendra toute sa place.

Cette négociation et cette concertation ne peuvent être engagées que si un climat de confiance est restauré dans la communauté universitaire. Cela suppose le rétablissement des postes supprimés, une augmentation pluriannuelle du nombre des emplois et la refonte du modèle d'allocations des moyens.

Cela suppose aussi une meilleure prise en considération des résultats de la recherche française et de la compétence de ceux qui la font, dans les prises de positions publiques des plus hautes autorités de la République.

Cela suppose enfin une gestion mieux maitrisée du temps des réformes : la confusion croissante engendrée par la précipitation dans laquelle la réforme de la formation des maitres a été engagée, en compromet gravement la qualité. Le CA de la CPU demande donc solennellement à Xavier Darcos, ministre de l'Education nationale, de repousser à 2011 la mise en place des nouveaux concours de recrutement.

Evolution du statut des enseignants-chercheurs, moyens humains à la hauteur des nouveaux enjeux, considération des personnels et qualité de la formation des enseignants sont les conditions indissociables d'une Université moderne, efficace et autonome à laquelle la CPU est attachée.

Contact presse: Sophie Dotaro sophie.dotaro@cpu.fr 01 44 32 91 27 - 06 65 04 49 21